Envoyé en préfecture le 30/04/2021
Reçu en préfecture le 30/04/2021
Affiché le 30/04/2021
ID : 089-248900938-20210430-IMMO_2021_40-DE

N° IMMO/2021/40

Département de l'Yonne

Communauté de Communes du Jovinien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	20 avril 2021	**Nombre de conseillers communautaires**
Date d'affichage de la convocation :	20 avril 2021	En exercice : **50** Présents : **40** Votants : **48**

Séance du 26 avril 2021

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le lundi 26 avril deux mille vingt et un à dix-neuf heures, dans les salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

Conformément à la LOI n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire (article 6), le quorum est réduit au tiers et 2 pouvoirs autorisés par membre.

ETAIENT PRESENTS :
M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Catherine DECUYPER, Mme Evelyne TRESCARTES, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, Mme Laurence MARCHAND, M. Richard ZEIGER, Mme Linda GUEDJALI, M. Mohammed BELKAID, Mme Bernadette MONNIER, M. Bernard MORAINE, Mme Murielle LE ROY, M. Jean-Yves MESNY, Mme Françoise DEPARDON, M. Éric APFFEL, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Christophe DELAUNAY, M. Nicolas DEILLER, Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, Mme Olga LIGAULT, Mme Valérie SUBRENAT, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT

ETAIENT ABSENTS :
M. Cyril HAGHEBAERT, procuration à M. Claude SCIBOZ
Mme Christine LEMOINE, procuration à M. Claude SCIBOZ
M. Dominique AUBERGER, procuration à M. Patrice CHASSERY
M. Gérard VERGNAUD, procuration à M. Nicolas SORET
M. Hassan LARIBIA, procuration à M. Mohammed BELKAID
Mme Sophie CALLÉ, procuration à M. Christophe DELAUNAY
M. Xavier MARQUIS, procuration à Mme Olga LIGAULT
M. Frédéric MORISOT, procuration à M. Didier MIGNON
M. Enguerrand DANIEL-TRÉLIN
M. Guy GOUIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : Immobilier – Acquisition d'un bien sis 29 quai Général Leclerc 89300 JOIGNY

Envoyé en préfecture le 30/04/2021
Reçu en préfecture le 30/04/2021
Affiché le 30/04/2021
ID : 089-248900938-20210430-IMMO_2021_40-DE

IMMO/2021/40	Conseil communautaire du 26 avril 2021

Objet : Immobilier – Acquisition d'un bien sis 29 quai Général Leclerc 89300 JOIGNY

Considérant que la communauté de communes est en contact depuis plusieurs mois avec trois futurs dentistes actuellement en dernière année de formation à l'Université de PORTO. Ces étudiants sont accompagnés par le conseil départemental de l'Yonne et tenus de s'installer et d'exercer pendant au moins 5 ans sur le territoire icaunais.

Considérant qu'après plusieurs échanges et un accueil effectué à l'automne dernier en partenariat avec la communauté de communes de l'Aillantais, l'intérêt des 3 étudiants s'est confirmé pour un exercice partagé entre Joigny et Aillant.

Contrairement aux modes de pratiques constatés auparavant, les futurs chirurgiens-dentistes rencontrés ne souhaitent pas se porter acquéreurs d'un cabinet et de l'ensemble des équipements professionnels nécessaires à son fonctionnement. Les futurs dentistes rencontrés opteront pour la location de lieux d'exercices « clés en mains » dans leurs premières années de pratique. Le montant du loyer intègrera les locaux et le matériel mis à disposition.

Considérant que les trois étudiants avec lesquels nous sommes en contact soutiendront leur thèse au début de l'été 2021 et pourront exercer à l'automne.

Il est aujourd'hui proposé au conseil communautaire de se porter acquéreur d'un bien immobilier au sein duquel une activité de chirurgie dentaire existait jusqu'alors.

Situé au 29 quai Général Leclerc à Joigny, ce bien comporte 2 cabinets et sa configuration permet de réaliser les aménagements complémentaires attendus par les futurs praticiens (salle de radio panoramique notamment qui nécessitera de couvrir l'actuelle terrasse afin d'en optimiser l'usage). Des besoins de mise en accessibilité seront à prévoir également pour la circulation intérieure des personnes à mobilité réduite ainsi que quelques « rafraichissements ».

L'estimation des Domaines en établit la valeur à 135 000 € (variation + ou – 10%) et une offre d'achat a été effectuée sur cette base au propriétaire qui a accepté. Il est précisé qu'un financement au titre de la DETR pourra être sollicité pour l'acquisition et les travaux d'aménagement intérieur (qu'il convient encore de chiffrer précisément).

Il est rappelé que des crédits d'acquisition et de travaux ont été inscrits pour cet objet au BP 2021 pour hauteur de 200 000 €.

L'installation de ces futurs praticiens est prévue à l'automne de cette année.

Vu la réunion du bureau communautaire et la conférence des maires en date du 12 avril 2021;

Envoyé en préfecture le 30/04/2021
Reçu en préfecture le 30/04/2021
Affiché le 30/04/2021
ID : 089-248900938-20210430-IMMO_2021_40-DE

Vu l'exposé du Président ;

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président à se porter acquéreur du bien pour un montant de 135 000 € (hors frais d'acte)
- **AUTORISE** le Président à solliciter toutes les subventions permettant la réalisation de cette opération à un coût raisonnable
- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire

Nature des Dépenses	Montant €	Nature des recettes
Acquisition bien immobilier	135 000,00 €	DETR 30%
Frais de notaire	11 083,00 €	Dépense éligible DETR calculée en retirant 3 années de loyers au montant global de l'opération.
Travaux d'aménagements	53 917,00 €	
TOTAL	200 000,00 €	

Pour copie conforme,
Le Président

Communauté de Communes du Jovinien

Nicolas SORET

Envoyé en préfecture le 30/04/2021
Reçu en préfecture le 30/04/2021
Affiché le 30/04/2021
ID : 089-248900938-20210430-IMMO_2021_40-DE